

Jeunes, vous allez bientôt travailler.



C'est une période importante, vous allez « gagner » votre vie.

La gagner c'est-à-dire travailler chez un employeur, un patron.

Un patron, il peut avoir plusieurs formes juridiques : artisan, gérant, PDG.

Dans tous les cas quand il va faire appel à vous en vous employant, vous allez avoir beaucoup de devoirs et quelques droits. C'est important de bien les connaître, cela vous permettra éventuellement d'échapper à des abus et à des injustices.

Depuis très longtemps, le droit du travail et donc des travailleurs est régi par le code du travail. Et dans chaque branche d'industrie, bâtiment, métallurgie, industrie du bois, commerce etc...des conventions collectives ont précisées les salaires en fonction des qualifications etc.

Il est donc important de connaître tous ces aspects pour faire respecter ses droits, mais aussi pour être maître de son chemin dans les dédales de la société dans laquelle vous allez entrer.

Pour en savoir plus, pour ne pas rester isolé, les travailleurs se sont organisés depuis longtemps dans des syndicats. Les syndicats existent pour défendre les travailleurs.

En ce qui concerne la **CNT**, notre syndicalisme est organisé par les travailleurs eux-mêmes de façon bénévole, c'est-à-dire que nous ne sommes pas payés.

Cela nous met à égalité entre tous, jeunes ou vieux, gars ou filles, blancs ou noirs, nous sommes et resterons à égalité dans le syndicat. Mais ce que nous voulons aussi c'est que cette égalité s'étende au monde du travail et que tout le monde soit respecté quelle que soit son niveau de qualification, sa couleur de peau, son sexe etc...

Vous vous posez des questions, vous voulez en savoir plus, en venant au syndicat **CNT** vous ne serez ni juger ni mépriser et dores et déjà nous vous souhaitons bienvenue

Vous pouvez nous rencontrer à la Maison des Syndicats ou Bourse du Travail 27 Boulevard des Alliés à Choisy au 1^o Etage tous les vendredi de 17 h 30 à 19 h sans rendez-vous.